

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 04/10/2017
Et
Publication ou notification du :
04/10/2017

L'an 2017, le 2 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, MM : FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, QUEREUX-SBAI Delphine à Mme PAROUTY Véronique, MM : BODEVING Jacky à M. HACHET Christian, CACHEUX Daniel à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHILD Nathalie

042_2017 – Désignation d'un conseiller communautaire suppléant au sein du conseil communautaire de la Communauté Urbaine

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-2 1° alinéa 9,

VU la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain permettant désormais aux communes membres des communautés urbaines représentées par un seul membre au conseil communautaire de disposer d'un conseiller suppléant,

CONSIDERANT que le conseiller suppléant a vocation à siéger au sein du conseil communautaire à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement ou d'absence sans qu'il lui soit nécessaire de lui confier un pouvoir

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1000 habitants le conseiller suppléant est désigné par le conseil municipal de la commune, parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour,

DELIBERE, DECIDE

de désigner Mme CHILD Nathalie conseillère communautaire suppléante de Mr DUBOIS Thomas, titulaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 04/10/2017
Et
Publication ou notification du :
04/10/2017

L'an 2017, le 2 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, MM : FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, QUEREUX-SBAI Delphine à Mme PAROUTY Véronique, MM : BODEVING Jacky à M. HACHET Christian, CACHEUX Daniel à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHILD Nathalie

043_2017 – Dénomination rue

Le Conseil Municipal,

VU la construction du lotissement privé situé section AA N°213

VU la nécessité de donner un nom de rue

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de nommer la rue comme suit : rue des Erables

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 04/10/2017
Et
Publication ou notification du :
04/10/2017

L'an 2017, le 2 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, MM : FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, QUEREUX-SBAI Delphine à Mme PAROUTY Véronique, MM : BODEVING Jacky à M. HACHET Christian, CACHEUX Daniel à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHILD Nathalie

044_2017 – Subvention Football Club de Sillery

Le Conseil Municipal,

VU les frais engagés par l'association du Football Club de Sillery pour fêter les 40 ans du club

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2000.00 € au Football Club de Sillery

DECIDE d'effectuer un virement de crédits du compte 6228 "divers" sur le compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations" de 2000.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE
Le : 04/10/2017
Et
Publication ou notification du :
04/10/2017

L'an 2017, le 2 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2017.

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, MM : FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, QUEREUX-SBAI Delphine à Mme PAROUTY Véronique, MM : BODEVING Jacky à M. HACHET Christian, CACHEUX Daniel à M. FREULON Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHILD Nathalie

045_2017 – Création d'un rucher communal

Le maire rappelle au conseil municipal que le service à la population a créé un rucher communal sur le site du jardin sauvage depuis juillet 2016.

L'entretien et l'exploitation du rucher par les bénévoles et le personnel communal a permis de récolter beaucoup de miel.

Le maire propose de vendre cette récolte par le biais d'une régie de recettes. Des démarches administratives sont à effectuer auprès de l'INSEE et du Service des Impôts

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- ACCCEPTE de vendre la production de miel du rucher communal
- DONNE délégation au maire pour effectuer les démarches administratives

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2018
Le Maire
Thomas DUBOIS

